

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171
24019 PERIGUEUX Cedex

DECISION DU PRESIDENT

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux –Subvention sollicitée par Noalis pour la réalisation de 50 logements sociaux – Avenue Michel Grandou à Trélissac.

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,

Vu la délibération du 4 février 2021 relative au règlement d'intervention de l'agglomération en faveur du logement social,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 du conseil communautaire déléguant au Président l'accord de subventions aux organismes de logements sociaux dans le respect des principes définis par le conseil communautaire,

Considérant que l'opération de Noalis répond aux critères du dispositif de soutien au logement social par l'agglomération, à savoir :


- Une localisation privilégiée, à proximité, des services, des commerces et du réseau Péribus,
- La recherche de mixité sociale avec 12 logements adaptés aux personnes âgées pour un total de 30 logements financés en PLUS (loyers sociaux intermédiaires), 20 logements financés en PLAI (loyers sociaux les plus bas) dont 4 PLAI adaptés
- Une typologie de logements permettant l'accueil de familles, de personnes âgées ou jeunes,
- Une performance environnementale de la RT 2012 avec des logements économes en énergie

Considérant que, conformément au règlement d'intervention de l'agglomération, la commune de Trélissac, par délibération du 27 janvier 2022, soutient également la construction de ces 50 logements sociaux à hauteur de 75 000€.

DECIDE :

Article 1er : d'accorder une subvention de 1 500 € par logement, soit une subvention totale de 75 000 €

Fait à Périgueux, le 31 AOUT 2022


Le Président
Jacques AUZOU

Annexe 1 : fiche descriptive de l'opération

Réalisation de 50 logements sociaux – Avenue Michel Grandou à Trélissac – Noalis

- Cette opération est située proximité des services et des commerces. Les logements sont également à proximité immédiate des arrêts Péribus (ligne D).
- Cette opération, est composé de 26 logements collectifs (dont 12 adaptés aux personnes âgées) et 24 logements individuels, de typologie variées permettant d'accueillir des ménages avec des compositions familiales différentes (personnes seules et familles) : 9 T2, 21 T3, 20 T4.
- Le projet plus ambitieux que la RT 2012 (- 10 % – Label Prestaterre Bee+). Le chauffage et l'eau chaude seront produits des chaudières individuelles à condensation (gaz). Les toitures seront équipées de panneaux photovoltaïques. Les logements sont par ailleurs équipés de matériels économes en eau.
- Les loyers prévisionnels seront les suivants :

Type de logements	Forme	Nombre de logements				Surfaces habitables (m2)	Loyer mensuel (€)	
		PLAI	PLUS	PLAI Adapté	TOTAL		PLAI	PLUS
T2	collectif	3	6		9	47	272	310
T3		4	9		13	66	376	431
T4					4	66	323 (PLAI adapté)	
T3	individuel	4	4		8	65	356	398
T4		5	11		16	85	459	517
	TOTAL	16	30	4	50			

- Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Dépenses HT		Ressources
Acquisition foncière	1 580 918 €	Etat (Aides à la pierre)	199 920 €
Travaux	4 311 594 €	CA Grand Périgueux	75 000 €
Honoraires et divers	117 850 €	Prêt CDC	5 158 220 €
		Commune de Trélissac	75 000 €
		Subvention Action Logement	52 500 €
		Prêt Action Logement	94 000 €
		Fonds propres	355 722€
TOTAL	6 010 362 €	TOTAL	6 010 362 €